



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ ID : 006-250601739-20260507-DEL1REGBUDFINAN-DE

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 4

Présents : 3

Votants : 3

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril
Le Comité du S.I.V.U. La Plana
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Gérard BRANDA, Vice-Président

Date de la convocation du Comité d'Administration :
Envoyée le 17 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°1- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

PRESENTS :

M. Gérard BRANDA
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Fabien BONNAFOUX

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY représentée par M. Fabien BONNAFOUX

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

M. Ange DELLAVALLE



DELIBERATION DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE SCOLAIRE LA PLANA

Séance du 29 avril 2026

N° 1

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-14 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 1612-12 ;

VU la délibération du 7 avril 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Considérant qu'il convient de soumettre au vote le règlement budgétaire et financier après chaque renouvellement de mandat ;

Considérant que le règlement budgétaire et financier est joint en annexe ;

Après en avoir délibéré, le comité du syndicat du S.I.V.U. La Plana :

- **émet** un avis favorable à l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

La Présidente,



Rosalba NICOLETTI-DUPUY

Le Vice-Président,



Gérard BRANDA

Vote du Comité :

Pour : **3**

Contre : **/**

Abstention : **/**